



Municipalité du Canton de Ham-Nord

287, 1^{re} Avenue, Ham-Nord (Québec) G0P 1A0

Téléphone : 819 344-2424 • Télécopieur : 819 344-2806 • Courriel : info@ham-nord.ca

AVIS PUBLIC

Règlement de citation de l'église des Saints-Anges *Séance publique du Conseil Local du patrimoine* **Mardi 30 avril 19h à l'église**

ATTENDU l'adoption du projet de règlement 508 concernant la citation de l'église des Saints-Anges à titre d'immeuble patrimonial, en date du 1^{er} avril 2019;

ATTENDU l'avis de motion donné par le conseiller **BENOÎT COUTURE**, qu'à une séance subséquente à être tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du code municipal, sera adopté le Règlement 508 concernant la citation de l'église des Saints-Anges;

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de ladite municipalité, qu'une séance du Conseil local du patrimoine sera tenue le 30 avril 2019, à 19 heures au 510, rue Principale (Église), Ham-Nord.



Au cours de cette séance, chacune des personnes intéressées à la citation de l'église des Saints-Anges en tant que bien patrimonial pourra faire ses représentations.

Une présentation du règlement de citation ainsi que des résultats de l'étude déterminant les caractéristiques de valeur patrimoniale de l'église sera faite par La Boîte d'urbanisme qui animera par la suite une période de questions.

FAIT ET DONNÉ À HAM-NORD, ce onzième jour du mois d'avril 2019.

**Mathieu Couture, Directeur général
et secrétaire-trésorier**